

	Système de management Qualité Sécurité Environnement	PRC-GRH-04 Version : 00 DA : 11-2022
	Procédure de la rémunération juste et les heures de travail	

1) **OBJECTIF :**

Cette procédure consacré d'une part à la rémunération juste , qui insiste à respecter le droit des travailleurs de recevoir une rémunération juste qui soit suffisante pour leur assurer un niveau de vie décent ainsi qu'à leur famille , de même que les avantages sociaux prévus par la loi , d'autre part les heures de travail qui doivent être correspondant aux disposition légales et qui consiste que les heures de travail régulier ne dépasse pas 48 heures par semaine.

2) **DOMAINE D'APPLICATION :**

La procédure s'applique à l'ensemble du personnel.

3) **DEFINITION ET ABREVIATION :**

R.GRH : Responsable Gestion De Ressources Humaines.
D.G : Direction générale.

4) **DOCUMENTS DE REFERENCE :**

Questionnaire
Fiche investigation

5) **MODIFICATION**

Date	Version	Motif de la modification
1-2021	00	Création

6) **VALIDATION:**

	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Fonction	R.GRH	R.GRH	Gérant
Date Signature			

	Système de management Qualité Sécurité Environnement	PRC-GRH-04 Version : 00 DA : 11-2022
	<i>Procédure de la rémunération juste et les heures de travail</i>	

7) DESCRIPTION DE LA PROCEDURE:

➤ La rémunération juste :

La rémunération des travailleurs de toutes catégories est déterminée soit par accord direct entre les parties, soit par voie de convention collective.

Un employé doit être traité convenablement d'autre part, l'employeur doit verser une rémunération qui respecte au minimum les réglementations locales ou les normes sectorielles approuvées sur la base de conventions collective selon qui sont les plus élevées.

+ Des obligations :

- Les salaires doivent être versés sans retard, régulièrement et entièrement en devises ayant un cours légal.
- Un paiement partiel sous la forme d'une allocation (en nature) est accepté conformément aux spécifications de l'OIT.
- Le niveau des salaires doit traduire les compétences et le niveau d'éducation des travailleurs et se rapporte aux horaires de travail réguliers.
- Des déductions sont autorisées uniquement aux conditions et dans la mesure prescrites par la loi ou définies par des conventions collectives.
- Les employés doivent avoir une trace écrite et fiable régulière de la somme due comme un moyen de les tenir informés régulièrement de la valeur de leur travail.
- La méthode de paiement doit être pratique pour les employés pour éviter toute discrimination ou abus.
- Les employés sont payés à des dates convenables.
- La fiche de paie des employés doit :
 - ✓ Etre sous forme écrite.
 - ✓ Fournir une déclaration claire du niveau du salaire et les raisons de toutes les déductions.

	Système de management Qualité Sécurité Environnement	PRC-GRH-04 Version : 00 DA : 11-2022
	<i>Procédure de la rémunération juste et les heures de travail</i>	

 Les droits :

- Le respect du droit à une rémunération équitable.
- Les salaires et la transparence du marché du travail.

L'employeur doit respecter le droit du personnel à un salaire versés pour une semaine normale soient au moins égaux aux minima légaux ou à ceux du secteur industriel et qu'ils soient toujours suffisants pour satisfaire les besoins élémentaires du personnel et lui assurer un revenu décent.

Les heures supplémentaires doivent être rémunérées à un tarif majoré, défini par la législation nationale. Dans les pays où un tarif majoré pour les heures supplémentaires n'est prévu ni par la législation ni par une convention collective, les heures supplémentaires effectuées par le personnel doivent être rémunérées à un taux majoré ou égal aux normes en vigueur dans le secteur, selon le taux le plus avantageux pour les travailleurs.

➤ **Les heures de travail :**

Cette procédure doit respecter les lois applicables et les normes de l'industrie concernant les heures de travail et les jours fériés.

La semaine normale de travail, sans compter les heures supplémentaires est définies par la loi, mais ne doit pas dépasser 48 heures.

Les personnels doivent être munis d'au moins une journée de repos après six jours consécutifs de travail.

- Les exceptions à cette règle ne s'appliquent que si les deux conditions suivantes sont réunies :
 1. La législation nationale permet que le temps de travail dépasse cette limite.
 2. Une convention nationale négociée librement est en vigueur qui permet l'étalement du temps de travail, y compris les périodes de repos adéquates.

Le recours aux heures supplémentaires doit être exceptionnel, volontaire, payé à un taux majoré d'au moins 25% par rapport au salaire horaire normal et ne doit pas poser un risque professionnel sensiblement plus élevé. En outre les employeurs accordent à leurs travailleurs le droit de prendre des pauses au cours de chaque journée de travail et le droit à au moins un jour de congé tous les sept jours, sauf en cas d'exceptions définies par des conventions collectives.

 Des conditions :

- La semaine normale de travail = heures de travail hebdomadaires (par contrat) en excluant les heures supplémentaires.
- Elle est définie par la législation nationale ou locale, mais ne peut pas dépasser 48 heures quoi qu'il arrive.

	Système de management Qualité Sécurité Environnement	PRC-GRH-04 Version : 00 DA : 11-2022
	<i>Procédure de la rémunération juste et les heures de travail</i>	

- Un jour de repos sur sept devrait être un jour de congé (maximum six jours consécutifs de travail).
- Jours fériés.
- Toutes les heures supplémentaires doivent:
 - ✓ Être volontaire (sauf exception ci-dessous)
 - ✓ Ne doivent pas dépasser 12 heures par semaine
 - ✓ Ne pas être demandées d'une manière «régulière» (c'est-à-dire constamment ou la plupart du temps)
- Les heures supplémentaires, obligatoires sont admissibles lorsque :
 - ✓ Nécessaire à la demande des entreprises à court terme
 - ✓ Convention collective en vigueur, librement négocié avec les organisations de travailleurs qui représentent une partie importante de la main-d'œuvre .

	Système de management Qualité Sécurité Environnement	PRC-GRH-04 Version : 00 DA : 11-2022
	<i>Procédure de la rémunération juste et les heures de travail</i>	

ALTUTEX...